



**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2018 à 18 h 30**

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mars à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Gilbert JOYE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gilbert JOYE, Madame Hélène BERTHET, Messieurs Didier PERRIN, René BALMAIN, Madame Ghyslaine BILLAUD, Mesdames et Messieurs Jean-Claude MARCET, Denise VERGNAUD, Françoise PONCET, Thierry DUCROUX, Valentin GONZALEZ, Maryline SARRAZIN, Virginie TERNACLE, Fabrice NEBBIA, Eric GUILLAUD, Marie BUISSONNET

EXCUSEES : Mesdames Françoise MALLEIN, Christelle GUILLAUD-PIVOT, Richard POULET

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Didier PERRIN

DELIB.2018-02-05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Hélène BERTHET, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Gilbert JOYE, Maire, après s'être fait présenter les écritures de l'exercice considéré, à l'unanimité :

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel fait apparaître
un déficit d'exécution à la section d'**investissement** de : - 187 171.81 €
un résultat de la section de **fonctionnement** de : + 205 396.41 €

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

VOTE et ARRÊTE les résultats de l'exercice 2017.

DELIB.2018-02-06 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert JOYE, Maire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIB.2018-02-08 AFFECTATION DES RESULTATS 2017

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Virement à la section investiss.	Résultat exercice 2017	Restes à réaliser 2016 D	Chiffres à prendre en cpte pour l'affectation du résultat
Invest.	-75538.63 €		-111 633.18 €	70 000.00 € 152 072.00 €	- 105 099.81 €
Fonct.	279 186.13 €	259 186.13 €	185 396.41 €		205 396.41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2017	205 396.41 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	105 099.81 €
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation de l'excédent reporté en fonctionnement (002)	100 296.60 €
Total affecté au compte 1068	105 099.81 €

DELIB.2018-02-08 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a augmenté les taux à 3 reprises au cours des précédents mandats :

- 2 % sur l'ensemble des taxes en 2008,
- 2 % uniquement sur la TH et la TFB en 2009
- 1 % sur l'ensemble des taxes en 2013.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter les taux d'imposition de 2 % pour l'année 2018 et donc pour l'ensemble du mandat en cours, soit :

- taxe d'habitation 7.69 %
- taxe sur le foncier bâti 17.50 %
- taxe sur le foncier non bâti 51.35 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire

DECIDE d'augmenter la fiscalité pour l'exercice 2018.

DELIB.2018-02-10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, présenté par Monsieur le Maire

APPROUVE le budget primitif 2017 pour les montants suivants :

- **fonctionnement** 1 078 696.60 €
- **investissement** 515 646.41 €.

DELIB.2018-02-11 LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du financement des travaux de l'école, il a été nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000.00 €, dans l'attente du recouvrement du FCTVA.

Cet emprunt était remboursable au 27 février 2018. Or le FCTVA n'a pas encore fait l'objet d'un versement ; il n'est donc pas possible pour la Commune de réaliser le remboursement de ce montant.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de prolonger la ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois, dans les conditions suivantes :

- Montant 150 000.00 €
- Durée 12 mois
- Taux d'intérêts : moyenne mensuelle de l'E3M + 1.00 %
- Taux plancher : 1 %
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, sans indemnité
- Frais de dossier 380.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE cette proposition

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette ligne de trésorerie.

COMPTE-RENDU REUNIONS & COMMISSIONS

Commission Affaires Scolaires : rapporteur Madame Ghyslaine Billaud

Madame Ghyslaine Billaud confirme qu'une suppression de classe sera effective dès la rentrée de septembre 2018.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la visite annuelle de la DDEN qui a eu lieu le 16 mars. La Commission a noté avec satisfaction le confort apporté aux utilisateurs de l'école grâce aux travaux importants réalisés en 2017.

Commission Information-Communication : rapporteur Monsieur Fabrice Nebbia

Monsieur Fabrice Nebbia, que Monsieur le Maire avait chargé des recherches en vue du changement du site Internet de la Mairie, présente deux propositions. Après discussion, le Conseil Municipal décide de confier cette mission à la Société Tria-Design.

Comité Syndical du SICTOM : rapporteur Madame Hélène Berthet

Le Conseil Syndical a voté le budget 2018 à hauteur de :

- investissement 2 099 077.00 €
- fonctionnement 9 884 852.00 €

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le permis de construire de l'Immeuble le Magnolia a été accordé à la SEMCODA. Le diagnostic amiante sera réalisé le 04 avril prochain.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

La campagne de nettoyage aura lieu samedi 24 mars. Rendez-vous à 9 heures au Local des Associations.

Fin de séance à 20 heures 30

Gilbert JOYE Maire	Hélène BERTHET 1 ^{er} adjoint	Didier PERRIN 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint
-----------------------	---	---	--

Ghyslaine BILLAUD 4 ^{ème} adjoint	Jean-Claude MARCET	Denise VERGNAUD	Richard POULET absent
Françoise PONCET	Thierry DUCROUX	Valentin GONZALEZ	Françoise MALLEIN absente
Maryline SARRAZIN	Christelle GUILLAUD- PIVOT absente	Virginie TERNACLE	Fabrice NEBBIA
Eric GUILLAUD	Marie BUISSONNET		